Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260512-DELCCAS20260507-DE

GOVEN
C.C.A.S.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Président, après convocation légale.

DATE DE CONVOCATION : 06/05/2026

MEMBRES EN EXERCICE : 17 (quorum : 9)

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Président, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Fabienne HEMERY, Marie-Anne MONVOISIN, Marielle GALLIEN-GERARD, Alexandra PILLING, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Laurence BEAULIEU, Gabrielle GUENNEGUES, Claude JOLLY, Dominique LANDREAU, Patrick MAHIEUX, Aurélie SAULNIER, Irène VERRON.
ABSENTS : Prescillia DREAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandra PILLING.

2026.05.007 CCAS – Affectation des résultats 2025

Il est proposé au Conseil d'administration du C.C.A.S. l'affectation des résultats suivants :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	98 713,09 €
Dépenses engagées non mandatées*	0,00 €
Recettes engagées non réalisées*	0,00 €
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	98 713,09 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	19 062,82 €
Virement au 1068 (Affectation du résultat) - EXERCICE 2025	**0,00 €**

* également appelées crédits reportés ou restes à réaliser

Il convient que l'assemblée se prononce sur l'affectation des résultats du budget CCAS. Les déficits doivent être repris dans les budgets de l'année 2026 en dépenses. Les excédents de fonctionnement peuvent être repris en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement du budget de l'année 2025. Les excédents d'investissement doivent être repris en recettes d'investissement du budget de l'année 2026.

Il est proposé de suivre la proposition ci-dessus : pas de virement au compte 1068.

Vu le CGCT,
Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 susvisée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Président
Loïc HERVOIR

La secrétaire de séance
Alexandra PILLING